

Note de présentation du compte administratif 2018 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du compte administratif 2018

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget compte administratif 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes inscrites au budget primitif et réellement exécutées.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un résultat de fonctionnement de : 432 642.73 € (auquel il convient d'ajouter le résultat de l'année antérieure 1 077 985.145 €, soit un excédent de 1 501 627.87€ disponible avant affectation)
- Un excédent d'investissement de 1 327 201.48 € (auquel il convient d'ajouter le déficit de l'année antérieure de 810 308.44 €) soit un résultat de 516 893.04 €
- Le solde des restes à réaliser (opération en cours) en dépenses et en recettes en investissement est négatif (-92 558.54 €), mais il est couvert par l'excédent en investissement (516 893.04 €), par conséquent, il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement, celui-ci peut être reporté sur l'exercice 2019.
- Soit un résultat à reporter en fonctionnement pour l'année 2019 de 1 501 627.87 €

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant des dépenses totales s'élèvent à 2 308 029.80 € (Prévision 3 691 694.14 €. Pour information, le montant des prévisions prend en compte des dépenses d'ordre : Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement (1 287 884.14 €), cette dernière ne faisant jamais l'objet d'un flux financier). Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (diminué des dotations aux amortissements) s'élève à 2 198 357.49 € en hausse de 6.75% par rapport à l'année 2017, soit 610.00 € par habitant (la moyenne de la strate étant de 724.00 €). La capacité d'autofinancement s'élève à 533 226 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 731 672.53 €.

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 772 810.76 € (Crédits ouverts : 776 260.00 €). Elles sont en augmentation par rapport à 2017 (688 401.23 €). Cette augmentation traduit l'intégration dans le patrimoine de la municipalité de nouveaux équipements (école maternelle, salle des sports N°3) entraînant des charges supplémentaires (électricité, gaz, maintenance, assurance...). D'autres augmentations sont liées à une fréquentation plus importante des services (Restauration scolaire +17%, centre de loisirs municipal..) ainsi qu'à une restauration du patrimoine communal plus importante (Les dépenses d'entretien des bâtiments ont augmenté de 75.20%) (bâtiment de stockage pour les services techniques, groupe scolaire..)

ii. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 284 274.82. € (crédits ouverts : 1 340 000 €). Elles sont en légère augmentation par rapport à l'année 2017 (1 243 367.44. € + 3.29%). Les augmentations sont principalement liées au glissement vieillesse technicité et à la nécessité de renforcer l'encadrement des enfants suite à une hausse de fréquentation des services (restauration scolaire, centre de loisirs). La décision de création d'un poste au sein du secrétariat a été reportée à 2019.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les subventions et charges de gestion courante sont en augmentation pour l'année 2018 par rapport à l'année 2017 (123 950.79 € en 2017, 103 214.62 € en 2016).

Cette hausse est liée principalement à un soutien supplémentaire aux associations et notamment à l'association gérant l'école de musique. Des annulations de dettes (restaurant scolaire, garderie...) ont également été prises en charge à hauteur de 1962.00€

iv. Les charges financières

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts) s'élève à 17 257.12 €, en légère baisse par rapport à l'année 2017 (19 813.47 €) traduisant une diminution de l'encours de la dette.

b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les produits des services sont stables par rapport à l'année 2017 (la hausse de fréquentation de certains services ne compense pas en totalité la suppression de la facturation liée aux activités périscolaires suite au retour à la semaine à 4 jours).

ii. Les dotations de l'Etat

Les dotations sont stables dans l'ensemble. En 2017, la commune avait bénéficié d'une aide exceptionnelle « aux maires bâtisseurs » de 48 312 €, la perte de celle-ci a été compensée en partie par une forte augmentation du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (TADEMTO) ainsi que par une augmentation de la dotation de solidarité rurale.

L'ensemble des dotations s'élève à 642 844.01€ en 2018 (crédits ouverts 593 084 €) contre 640 277.09 € en 2017.

iii. La fiscalité

Les taux d'imposition entre 2018 et 2017 n'ont pas évolué, cependant l'augmentation des bases fiscales liées à une dynamique de construction très forte sur la commune a permis un accroissement des ressources fiscales. Les impôts et taxes représentent ainsi 1 501 377.42€

en 2018 contre 1 426 339.72 € en 2017. Par ailleurs, le transfert de charges à la métropole et notamment le transfert de la taxe d'aménagement entraîne une hausse de l'attribution de compensation.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant des dépenses d'Investissement s'élève à 785 976.18 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 113 177.66€

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (444 249.57€) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principales dépenses réalisées en 2018 portent sur le remplacement de la toiture de la halle des sports (146 229.21 €), l'acquisition de matériel pour les services techniques (nouveau tracteur, balayeuse, aspirateur à feuilles, échafaudage ...) , l'habillage des façades des bâtiments des services techniques et des archives en briques ainsi que l'installation d'un portail électrique pour clôturer les services techniques, le remplacement de menuiseries au centre socio-culturel, le remplacement d'une chaudière sur le groupe scolaire M. GENEVOIX, l'achat de vidéo projecteurs interactifs pour 3 classes de l'école élémentaire accompagné d'une réfection de l'ensemble des locaux suite à la migration de ces classes dans l'ancienne école maternelle.

Certains investissements ont été engagés (mais non réalisés) avant la fin de l'exercice 2018, ils ont donc fait l'objet d'un report de crédits sur 2019 (Enrobé dans le cimetière pour permettre l'accessibilité aux PMR, frais d'études pour la construction du centre de loisirs et le vestiaire du stade de football, la démolition de l'ancienne habitation près de l'école maternelle... (170 438.54€).

ii. Les investissements en cours

Les travaux de construction de l'école maternelle et la réhabilitation de la salle polyvalente achevés fin 2017 ont donné lieu à des mandatements sur 2018 de factures qui n'avaient pas été réglées en 2017.

Certaines dépenses avaient été programmées en 2018 (construction du centre de loisirs et de vestiaires pour le stade de football), elles n'ont pas été engagées, les études étant en cours, elles seront reportées sur 2019.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les excédents de fonctionnement capitalisés ainsi que

les recettes liées au fonds de compensation de la TVA (cette recette est directement liée au montant des travaux réalisés 2 ans auparavant) et à la taxe d'aménagement (recette en voie d'extinction puisqu'elle a été transférée à la Métropole Rouen Normandie).

Les recettes d'investissement de l'année 2018 sont principalement dues au versement des subventions pour la construction de l'école maternelle ainsi que pour la réhabilitation de la salle polyvalente (1 331 338.82 €) ainsi que la récupération du fonds de compensation de la TVA sur les travaux N-2 pour 246 074.22 €

IV. La dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 1 670 500.00 € en diminution par rapport au 31 décembre 2017 (1 763 656.41 €)

L'annuité de la dette s'élève en 2017 à 110 615.55 €.